

N°2016-BCA-29

- Membres théoriques : 5
- Membres en exercice : 5
- Membres présents : 4
- Votants : 4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT  
DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES  
AUX ACTIVITES D'OFFICIERS ET DE SOUS-OFFICIERS**

Le 30 mars 2016, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 14 mars 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Monsieur Gérard JOUAN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE**

- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Conformément aux textes en vigueur, les sapeurs-pompiers volontaires reçoivent après leur nomination, une formation définie par arrêté du ministre chargé de la sécurité civile.

\*  
\* \*

Les retours d'expériences des formations 2014 et 2015 montrent que parmi les sergents, adjudants et lieutenants, certains ne parviennent pas à obtenir la formation ad hoc. Ces sous-officiers et officiers sont en situation d'échec et ne peuvent donc pas exercer les activités liées à leur grade nécessaires au fonctionnement du service, entraînant des dysfonctionnements sur le plan opérationnel et une déception des personnels.

Le Service propose un parcours d'accompagnement individualisé permettant au sapeur-pompier volontaire de confirmer son souhait d'exercer à terme les activités liées à son futur grade. Associé à la manière de servir, il est aussi un outil d'aide à la décision des chefs de groupements lors des avancements de grade.

La majorité des chefs de centre souhaite la mise en œuvre d'un tel dispositif.

Ce parcours d'accompagnement a fait l'objet d'un document de travail remis aux membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires lors de la réunion du 27 janvier 2016, avec pour objectif la participation des membres à l'élaboration du projet.

Après le recueil des différentes observations, la version définitive a été présentée pour avis lors de la réunion du 22 mars 2016.

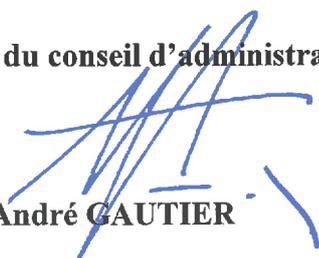
Le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Sdis s'est prononcé le 22 mars 2016 avec avis favorable à l'unanimité.

\*  
\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.*

**Le président du conseil d'administration,**



  
**André GAUTIER**